

Je démissionne pour me reconvertir ou créer une entreprise



Actuellement en poste, je veux changer de métier ou créer mon entreprise. Pour réaliser mon projet, j'ai entendu parler du dispositif démissionnaire mais peut-être existe-t-il d'autres solutions ?



Avec mon conseiller :

- Je m'informe sur le dispositif démissionnaire et les conditions d'accès
- Je suis accompagné dans l'élaboration de mon projet et je suis soutenu dans mes démarches
- Je suis appuyé dans la constitution de ma demande et la formalisation de ma demande

Grâce au conseil en évolution professionnelle, vous bénéficiez d'un appui pour mobiliser de façon sécurisée ce dispositif. Votre conseiller vous aidera à concrétiser votre projet de création/reprise d'entreprise ou de formation. Il met à disposition des services complémentaires pour la bonne conduite de ce dernier.



Le saviez-vous ?

Avant de démissionner, d'autres moyens peuvent s'envisager pour réaliser votre projet. Vous trouverez avec votre conseiller, la solution la plus adaptée avant de franchir cette étape.



Hélène , 44 ans

J'ai eu récemment une opportunité de reprendre une exploitation agricole à proximité de mon domicile. J'ai grandi dans ce milieu que je connais bien et qui m'attire depuis mon enfance. J'avais besoin de quitter mon entreprise pour me lancer et d'obtenir d'abord le Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole.

Avec mon conseiller, j'ai pu mesurer les risques et enjeux de ce choix. J'ai ainsi mobilisé le dispositif démissionnaire en toute confiance et j'ai pu faire la formation avec le financement de ma région.



**Rapprochez-vous de votre conseiller
si vous êtes déjà accompagné.**



**mon-cep.org
09 72 01 02 03**